

Washington, il y a quelques passages où l'on tente de remédier à la situation qui a été constatée, mais, quant à ce livre bleu, nous constatons qu'il n'a guère de valeur. J'espère que c'est la dernière fois que nous en entendons parler, car cette commission Purvis n'a été qu'un organisme enfantin qui a laissé les chômeurs dans la misère. Le seul membre de la commission qui fût doué du sens de l'humour était la dame qui en faisait partie. Dans son rapport minoritaire, elle fait observer que la commission a suggéré une méthode de partage qui requérait la sagesse et la science légale de Salomon, excuses faites au roi Salomon. Avec un rapport comme celui-ci, j'espère que nous n'entendrons plus parler de cette commission infantine et vaniteuse. Je me suis opposé à sa nomination il y a deux ans. Je crois que mon vénéré chef a mis le doigt sur le remède qu'il fallait pour traiter ce problème du chômage: un comité de cette Chambre aurait pu rencontrer un comité des provinces et se concerter avec lui pour régler toute la question; cela eût été préférable à la nomination d'une commission royale par le Gouvernement, qui a agi de la façon que l'on sait.

Je crois aussi que le genre d'accord qu'on a discuté hier, sorte d'accord approchant du libre-échange avec de vingt à vingt-quatre pays, mène à la ruine du marché domestique et de l'ouvrier industriel. Le manufacturier est incapable de prévoir la marche de ses affaires à cause des impôts qui l'assiègent et des conditions auxquelles il a à faire face. La façon dont la politique douanière est aujourd'hui appliquée est grandement responsable de ces conditions. Il y a eu hier une longue discussion au sujet des pêcheries. Je sympathise avec les pauvres gens qui se livrent à la pêche dans les Provinces maritimes. Nous connaissons un peu les difficultés auxquelles les chalutiers sont en butte; il n'y a cependant pas un mot dans ce rapport concernant l'industrie de la pêche sur une vaste ou une petite échelle; il n'y a pas un mot au sujet d'une politique nationale pour notre charbon, rien qui puisse venir en aide au pays; on n'y trouve rien pour la protection de tous ces travailleurs. La commission aurait bien pu faire une enquête sur l'industrie de la pêche. Je me rappelle que mes honorables collègues de la droite ont ri à l'idée de faire une enquête sur le charbon; sir Henry Thornton a dit que je proposais un système instable de taux de transport pour le charbon, avec subventions, subsides et primes. Néanmoins, il se transporte aujourd'hui à bon marché, à partir des Provinces maritimes jusqu'aux Grands Lacs, trois millions de tonnes de charbon, et c'est le résultat de cette poli-

[M. Church.]

tique saine qui fournit du travail à des milliers de travailleurs. Pour protéger les entreprises manufacturières et l'agriculture, industries primaires, je leur accorderais aussi des primes, subventions et allocations. Je ne demande pas, qu'à l'instar de l'Angleterre, l'Etat se rende chez nous possesseur des houillères. Nous devrions au moins procéder à des études préliminaires à la promulgation d'une politique d'ordre national en matière d'approvisionnement de houille, en relation avec le chômage, de façon que tout le charbon employé chez nous crée de l'emploi pour nos gens, c'est-à-dire sorte sous le drapeau britannique, des houillères de l'Alberta, des Provinces maritimes ou du Pays de Galles. On pourrait agir de même à l'égard des pêcheries, du pêcheur et des chalutiers.

Le rapport de la Commission Purvis affirme, ce que le projet de loi confirme, qu'il ne pourra être donné suite aux vœux de cet organisme tant que la commission aux pouvoirs plus vastes n'aura pas déposé son rapport. Lundi matin, j'ai vu, à Toronto, certains membres de cette dernière commission avec tous leurs secrétaires, leurs avocats, leurs experts et autres. Salomon dans toute sa gloire ne pouvait se comparer à ces gens. Ils se rendirent en grand appareil au parlement, où le procureur général Conant les attendait dans la salle de l'Assemblée législative pour leur servir un grand discours de bienvenue, après que son chef eût dit à la Chambre, il y a un mois à peine, que tout programme sur le chômage n'était qu'une frime et un ennui. Le gouvernement Hepburn reçut donc avec des applaudissements la Commission, malgré tout, cette Commission chargée d'une besogne que les Communes auraient pu accomplir, puisqu'elles auraient trouvé les mêmes données à la bibliothèque dans certains ouvrages ou dans des monceaux de rapports. Si, par un beau jour, on alignait les membres de ces commissions à partir du Parlement en double rangée, avec leurs employés et leurs secrétaires, leurs avocats, experts et autres, non moins que les députés qui gravitent autour, étalant au surplus les mémoires qu'elles reçoivent, la queue ainsi formée couvrirait un tiers de la distance d'ici au parc Lansdowne.

Que fait cette nouvelle Commission, qui est plus vaste de toutes les autres? Quand a été créée la Commission Purvis, je venais de présenter une motion à l'effet d'instituer une enquête sur les réformes constitutionnelles et parlementaires qui s'imposent à propos de l'Acte de l'Amérique britannique du Nord. Le ministre compétent m'apprit l'intention de créer cette Commission revêtue de pouvoir plus étendus, laquelle vit le jour un an plus